

L I C E N C E

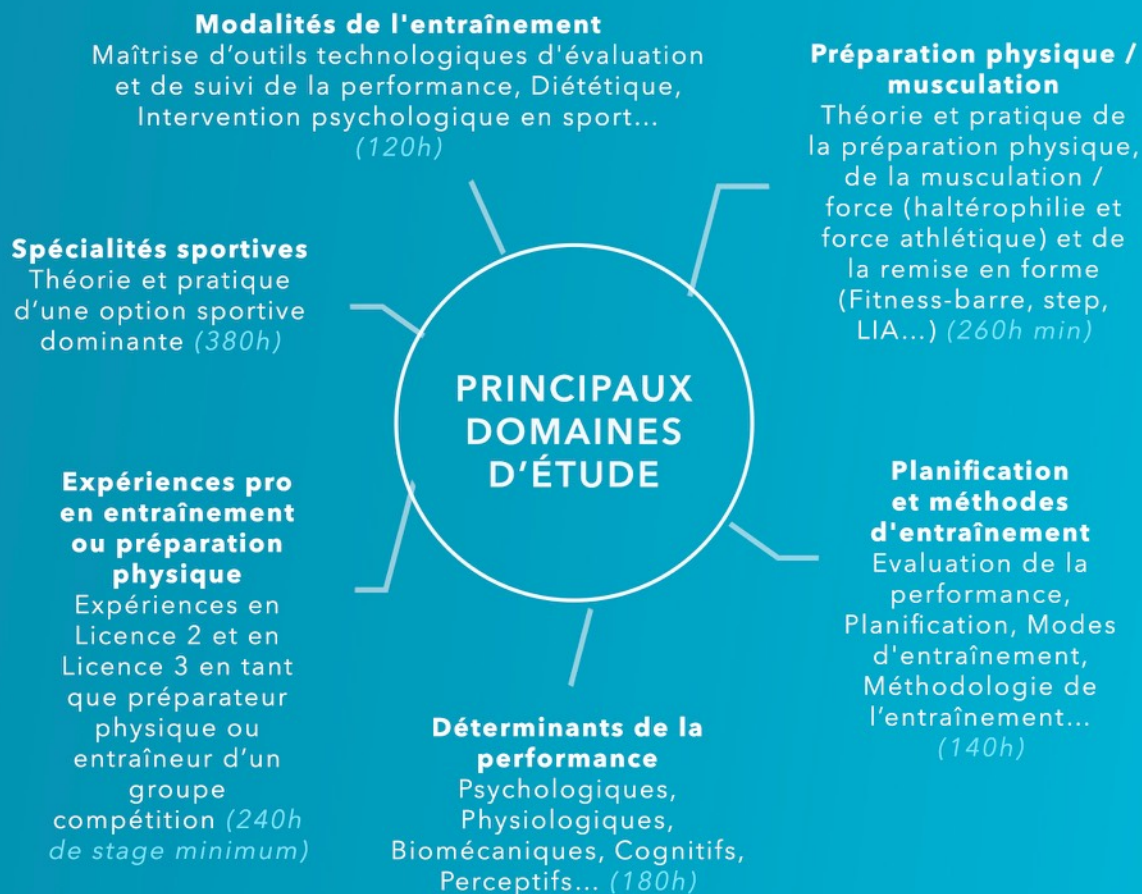
ES

Entraînement Sportif



APRÈS LA L1
4

C'EST LE NOMBRE DE SEMESTRES QUE COMPREND LA LICENCE ENTRAÎNEMENT SPORTIF



LES SPÉCIALITÉS SPORTIVES



Athlétisme



Baseball



Badminton



Basketball



Danse



Escalade



Fitness



Football



Gymnastique



Handball



Judo



Musculation



Natation



Rugby



Tennis



Triathlon cyclisme



Volleyball



Voile

3 PARCOURS

En L3 tous les étudiants inscrits en ES doivent faire un choix parmi 3 spécialisations

Préparation Physique et Entraînement Sportif

L'objectif de la Licence Entraînement Sportif est de former des professionnels de l'entraînement, de la préparation physique et psychologique, de l'éducation, de l'animation, ainsi que des cadres sportifs dans le mouvement sportif et le secteur privé.

Fonction Publique Territoriale

Il facilite l'intégration des étudiants dans des emplois directs ou en relation avec les collectivités territoriales dans le domaine des services sportifs, de l'organisation de manifestation sportive de la gestion des infrastructures sportives de l'encadrement des activités sportives et de loisirs auprès de tous les publics, jeunes, adultes qu'ils soient organisés ou non.

Force (Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique, Culturisme et Remise en forme)

Il spécialise les étudiants dans des emplois en relation avec le coaching, la préparation physique, l'haltérophilie, la force athlétique et la musculation au sein d'associations sportives, de centres ou pôles de formation, du ministère des sports, de collectivités territoriales, de fédérations, dans le secteur privé, salle de remise en forme.

LA LICENCE ES POUR DEVENIR ENTRAÎNEUR ET PRÉPARATEUR PHYSIQUE

inscrite au Répertoire National
des Certifications
Professionnelles

La carte
professionnelle
est à retirer auprès de
la Direction Régionale
de la Jeunesse et des
Sports et de la
cohésion sociale

ELLE PERMET :

APRÈS LA L2 ES : "L'encadrement et animation auprès de tous publics des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir. Toute activité physique ou sportive auprès de tous publics, à l'exclusion des pratiques compétitives » ; l'autorisation d'exercer dans les centres de vacances et les centres des loisirs (*dispense du BAFA*) ; elle dispense du tronc commun des 3^{èmes} UC des BPJEPS.

APRÈS LA L3 ES : Le droit d'exercer en qualité d'entraîneur (à tout niveau) dans la spécialité sportive suivie en licence ES (*inscrite sur le supplément au diplôme*) ; l'exercice de la préparation physique dans tous les sports (sous certaines conditions) ; le titre de Maître nageur sauveteur (*si réussite d'une UE facultative*) ; la dispense du tronc commun du BEES 2^{ème} degré ; l'équivalence des 2/3 du BEES 1 spécifique de toutes activités compétitives.

LES DÉBOUCHÉS

Public

Préparer le concours professorat de sport

(ministère des Sports) (concours et métier différent du Professorat d'EPS)

- **CTS** (Cadre Technique Sportif auprès des Comités Départementaux, des Ligues ou Comités Régionaux, des Fédérations)
- **CAS** Conseiller d'Animation Sportive (auprès du Ministère des Sport « CREPS, DRJSCS, DDJSCS »)

Présenter les concours de la filière sportive territoriale

Opérateur, Éducateur ou Conseiller Territorial des APS des APS Ou encore les concours de la filière animation

Privé

Entraîneur, Éducateur Sportif, Animateur Sportif, Préparateur physique, Coach Sportif, Maître nageur sauveteur, Cadre sportif, Manager Général, Directeur sportif...

(Au sein du mouvement sportif, d'entreprises sportives, d'entreprises privées ou à domicile)

Poursuites étude

Master Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Mention Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS)

Parcours PsyCoach (Sciences et Techniques de la Préparation Psychologique et du Coaching)

Parcours STEP (Sciences et Techniques de l'Entraînement Physique)

Parcours STM (Sciences Technologies Mouvement) : parcours dédié à la recherche permettant de poursuivre en doctorat STAPS.

2

PRÉPARATION PHYSIQUE ET MUSCULATION

(Générale et spécifique à l'option sportive)

L'étudiant aura donc le droit d'être **préparateur physique** et d'entraîner la **musculation**.

1

SPÉCIALITÉ SPORTIVE

L'étudiant aura donc le droit d'être entraîneur.

3

FORMATION COMPLÉMENTAIRE

(une formation complémentaire à choisir parmi 7 possibles)

Des prérogatives en fonction de ce que l'étudiant aura fait en L2 et L3 :



Musculation
Fitness barre

Acquisitions de techniques de musculation visant à la préparation sportive
Utiliser des connaissances techniques de musculation et de renforcement musculaire pour construire et conduire des cours collectifs avec support musical.



Handball

Formation conduisant à l'équivalence du diplôme fédéral d'entraîneur régional.



Natation

Formation conduisant à l'équivalence des brevets fédéraux de natation.



Cyclisme
triathlon

Expertise dans la conduite de groupe en cyclisme VTT.



Football

Certificats de formation fédéraux 1, 2 et 3.



Volley-ball

Equivalence : entraîneur régional 1 et 2, responsable de volley loisir, arbitre de district, entraîneur école de volley-ball 1 et 2 par un partenariat labellisé avec les écoles de volley-ball de l'Hérault, dont ARAGOLAND: référencé à la FFVB, à la FIPAV (federazione italiana di pallavolo) et à la FIVB (fédération internationale de VB).



Voile

Formation conduisant à l'équivalence du diplôme de moniteur FF voile et du certificat d'AMV
Formation conduisant à l'équivalence des Unités de Compétence Capitalisables (UCC) n°1, 2, 3 et 4 du diplôme d'entraîneur FF voile.

LES + DE LA LICENCE ES À MONTPELLIER*

*Tout ce qui est inscrit sur le supplément au diplôme est protégé par la loi (RNCP, Registre National des Certifications Professionnelles) : chaque étudiant se verra délivrer un supplément au diplôme avec trois spécialités (plus une 4ème facultative) qui lui donnent les prérogatives suivantes.

4

MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR

(cette activité complémentaire est facultative)

D'après l'arrêté du 15 mars 2010, l'étudiant ayant réussi la licence ES et l'unité d'enseignement « activités aquatiques et surveillance » porte le titre de Maître nageur sauveteur.

Aussi, une convention a été passée avec les Fédérations Haltéro-Musculation et Force. Elle ouvre la possibilité aux étudiants d'obtenir les diplômes fédéraux d'animateur de remise en forme et/ou d'initiateur en haltérophilie (HA) et en force athlétique (FA) en L2 et les diplômes de moniteur de remise en forme, de HA, de FA et/ou de culturisme ainsi que la possibilité de présenter les diplômes d'entraîneur en HA et/ou FA en L3.



Rendez-vous sur le site de la licence Entrainement Sportif Montpellier en [cliquant ici](#),

et le site de l'UFR STAPS Montpellier [ici](#).